



APeVAL infos

Numéro 23 — Avril 2013

Procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2013

Dans ce numéro :

Procès-verbal de l'assemblée générale 2013 1-2

Le procès verbal complet est disponible sur notre site, www.apeval.ch

Ouverture de l'assemblée à 18 h 15 par les salutations de la présidente.

L'assemblée valablement constituée a été annoncée sur les cartes de membres en fin d'année 2012, sur le site internet de l'APeVAL et convoquée par voie d'affichage dans les services et établissements de l'administration cantonale et par notre journal APeVAL-INFO No 22/2013. L'ordre du jour suivant vous est proposé :

1. Ouverture de l'assemblée et salutations
2. PV de l'assemblée générale du 22 mars 2012
3. Rapport d'activités
4. Service des ressources humaines SRH
5. Caisse de pension CPVAL
6. HES-SO Valais-Wallis : Perspectives et enjeux
7. Comptes 2012 et rapport de vérification
8. Approbation des comptes et décharge
9. Budget 2013, cotisations
10. Élection complémentaire
11. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2012

Le procès-verbal de la dernière assemblée a été publié dans notre journal APeVAL-Info ainsi que sur le site internet de l'association www.apeval.ch. Il est accepté à l'unanimité et les remerciements vont à ses auteure et traducteur, Mme Conny Métrailler et M. Albin Imoberdorf.

Comme d'habitude deux scrutateurs sont nommés. Il s'agit de Monsieur Roland Arnold pour la partie droite de la salle et Monsieur Jean-Marie Rezert pour la partie gauche.

3. Rapport d'activités de la Présidente

Ariane Praz donne lecture du rapport d'activités de l'association.

L'année dernière, l'APeVAL a accueilli les collaboratrices et collaborateurs des ORP dans leur association. Cette année nous assistons à un mouvement inverse, un peu similaire à celui de la Castalie. En effet, c'est au tour de la HES-SO Valais de devenir autonome dès le 1^{er} janvier 2015. Afin de préparer au mieux cette mutation, plusieurs groupes de travail ont été mis en place, groupes dans lesquels sont intégrés des représentants de la FMEP, de l'AEPS et de l'APeVAL. Nous espérons que les collaboratrices et collaborateurs actuels de la HES-SO Valais resteront membres de nos associations et fédération.

Dans la conjoncture actuelle, si l'on regarde à l'extérieur de notre Administration et encore plus à l'extérieur de notre canton, le nombre d'entreprises en difficulté, le nombre de licenciements et de plans sociaux discutés, nous devons bien reconnaître que l'Etat du Valais, malgré certaines pressions politiques du Grand Conseil, n'a pas pris, pour l'instant, de mesures allant dans ce sens. La situation conjoncturelle pourrait changer ces prochaines années avec l'entrée en vigueur, notamment, des diminutions d'impôts votées précisément par le Grand Conseil, et qui vont péjorer les futurs budgets du Canton et des communes. Bien entendu, selon de récentes statistiques, la fonction publique valaisanne n'est pas assez fournie, les employés travaillent trop et des cas de burnout apparaissent. Mais il ressort des différents sondages effectués par le Service des ressources humaines que les employés de la fonction publique valaisanne sont satisfaits des conditions de travail et sont très motivés dans leurs activités. Un nouveau sondage sera lancé en 2013 qui nous permettra d'obtenir des informations plus récentes.

Tous ces éléments ne nous empêchent pas de défendre nos droits, bien au contraire et nous nous investissons un maximum pour améliorer les conditions de travail de la fonction publique valaisanne en étroite collaboration avec le service des ressources humaines et la fédération des magistrats, enseignants et personnels de l'Etat.

Force est de constater qu'à nouveau en janvier 2013, le Conseil d'Etat annonçait que malgré la diminution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), les salaires seraient maintenus pour 2013 à leur niveau de 2012, soit en réalité au niveau de 2011, sans adaptation.

Lors de la dernière assemblée générale, la même information avait déjà été donnée pour l'année 2012. Cette année encore, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas tenir compte du recul de l'indice suisse des prix à la consommation et de maintenir le niveau des salaires de son personnel à celui de 2012. Il annonce à nouveau le maintien des salaires, sans diminution, comme un cadeau pour les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique.

La présidente rappelle qu'il ne s'agit pas d'un cadeau, et ce surtout si l'on se réfère aux statistiques mettant en avant l'exemplarité de la fonction publique valaisanne et du fait également que la conjoncture n'est cette année encore pas trop mauvaise.

Petit point positif : La Fédération a revendiqué et finalement obtenu que l'indice de référence soit bien celui de décembre 2011 et non pas celui de décembre 2010 qui aurait été défavorable au personnel de la fonction publique.

Toutefois il est relevé que l'augmentation individuelle liée à la prestation et la prime de performance sont accordées intégralement. Nos jeunes collaboratrices et collaborateurs ne sont ainsi pas préférentiellement et leurs conditions salariales connaissent une évolution normale.

► **Activités des groupes de travail et commissions**

Comme chaque année, les membres de notre comité ont participé activement dans les différents groupes de travail et commissions mis en place par le Conseil d'Etat et/ou le Service des ressources humaines. Cette collaboration nous permet de sauvegarder et défendre au mieux vos intérêts professionnels, économiques et sociaux. Nous pouvons ainsi étudier les problèmes se rapportant aux employé-e-s de l'adminis-

tration cantonale, rechercher et proposer des solutions.

Une augmentation des demandes d'aide, de soutien, d'appui et de protection juridique des membres de notre association a été constatée. En effet, nous sommes régulièrement interpellés pour des problèmes de relations humaines, de conflits et voire même de mobbing. C'est quand même très nouveau pour notre association qui n'avait pas beaucoup de tels cas à gérer ces dernières années.

► **Commission de classification**

La représentante de l'APeVAL a assisté aux 11 séances de la commission de classification durant l'année 2012 et a participé aux visites individuelles sur place pour évaluer les activités des requérantes et requérants. La commission a traité 112 dossiers, soit le classement définitif de 22 postes (nouveaux et/ou transformés), 58 requêtes individuelles et 3 requêtes collectives. La commission a également préavisé le classement de 7 chaînes de fonction.

► **Caisse de prévoyance – CPVAL**

La CPVAL a transmis les certificats de prévoyance à tous ses assurés. M. Patrice Vernier, directeur CPVAL, présentera au point 5 les nouveautés. Vous avez certainement observé, au travers de la presse, que certaines caisses de retraites publiques sont en train de prendre le même chemin que nous en 2012, soit le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, avec une augmentation de l'âge de la retraite. Nos amis vaudois protestent avec vigueur et des grèves sont prévues. Mais voilà, cette évolution est certainement inéluctable. Mais nous sommes de tout cœur avec nos collègues dans

la lutte pour la défense de leurs acquis.

► Sortie annuelle

C'est avec un sens très aigu de l'organisation que François Bétrisey a fait visiter aux membres de l'APeVAL inscrits à la sortie du 8 septembre 2012 la belle région de Mâcon vantée par les publicités touristiques. Deux cars valaisans bien remplis (100 membres de l'association) arrivèrent à Mâcon, à la Maison Mâconnaise des vins où le repas fut servi, repas suivi d'une promenade fluviale sur la Saône.

► Collecte de Noël

Le Comité de l'APeVAL a dédié son action de Noël à l'Association Transport Handicap, dont les objectifs et les missions ont été présentés dans l'APeVal Info No 21 de décembre 2012.

Grâce à la générosité des membres, le Comité pourra remettre un chèque de 9'000.00 francs à l'association et soutenir ainsi ses activités de transport et d'entretien des véhicules. La remise du chèque s'effectuera lors d'une manifestation organisée dans le cadre du 50^e anniversaire de Transport Handicap.

► Newsletter ApeVAL

La présidente invite tous les membres à s'inscrire à la Newsletter ApeVAL. **Vous pouvez sans autre vous inscrire directement sur le site internet www.apeval.ch** où vous trouverez également une marche à suivre pour effectuer votre inscription. Dès que vous serez inscrits, vous recevrez par mail toutes les news qui seront posées sur notre site et pourrez ainsi être informés en continu.

Pour conclure, la présidente rappelle que le Comité s'attache à défendre les intérêts de ses

membres dans les dossiers traités et les activités déployées. Il est dès lors très important qu'il trouve le soutien et les encouragements nécessaires à la réalisation des objectifs poursuivis. Dans cet esprit, au nom du Comité et en son nom personnel, la présidente remercie toutes les personnes qui fournissent leur contribution au bon fonctionnement de l'Association.

4. Service des ressources humaines SRH

La présidente passe la parole à M. Gilbert Briand, chef du service des ressources humaines qui participe pour la première fois à notre assemblée en sa qualité de chef du service RH.

Monsieur Briand remercie tout d'abord son prédécesseur, Monsieur Franz Michlig, pour le bon travail accompli. Il relève la bonne collaboration entre la FMEP, l'APeVAL et le SRH en espérant pouvoir continuer sur ces bonnes bases.

Il nous informe que le SRH a reçu le prix bilan 2012 pour le meilleur employeur dans la catégorie « *Entités publiques et semi-publiques* ».

Mme Caroline Berclaz, Responsable développement du personnel et formation, présente les thèmes de la soirée.

- ◆ Bilan sur leur politique du personnel
- ◆ Sondage de satisfaction
- ◆ Développement des compétences de conduite des cadres

Le commanditaire de ce projet est le Conseil d'Etat (*décision de principe prise le 3.10.2012*).

Le comité de pilotage est composé de:

- ◆ Présidence : M. Maurice Tornay

- ◆ 1 représentant par Département
- ◆ Secrétariat à l'égalité et à la famille
- ◆ M. Perruchoud, FMEP

La Cheffe de projet est Mme Caroline Berclaz et les consultants externes sont délégués par Syllagos.

Mme Berclaz ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. La parole n'est pas demandée.

Mme Praz remercie Mme Berclaz et M. Briand pour leur présentation.

Le SRH a mis à disposition de l'APeVAL un film promotionnel qui met en images les thèmes traités plus haut et qui a pu être visionné par les membres présents.

5. Caisses de pension CPVAL

M. Patrice Vernier, Directeur de la caisse de prévoyance CPVAL, nous informe sur le nouveau certificat des assurés.

Grace au bon rendement obtenu en 2012, le degré de couverture atteint pratiquement 80 %. M. Vernier nous montre les différents calculs effectués avec des taux d'intérêt différents. Les différences sont significatives et la comparaison très intéressante.

M. Vernier ouvre la discussion :

M. Perruchoud, secrétaire générale de la FMEP pose la question de l'adaptation du taux technique. Alors que le Grand Conseil vient d'accepter de diminuer le taux technique de 4,5 à 3,5 % on parle déjà d'une nouvelle baisse de ce taux. La FMEP souhaite davantage d'arguments pour éventuellement statuer sur ce sujet. M. Vernier est persuadé que le taux actuel est adapté si la situation ne se péjore pas mais par contre les experts recommandent une baisse. Il faut savoir qu'une baisse du taux technique de 3,5 %

à 3 % entraînera une réduction des rentes de 6 %.

Il est relevé que l'assuré doit verser environ Fr. 150.—par mois pour le pont AVS jusqu'à 65 ans. M. Vernier précise que malgré cette participation c'est quand même intéressant étant donné que l'employeur participe à hauteur de 50 % au financement.

Mme Praz remercie M. Vernier pour ces explications.

6. Autonomie de la HES-SO Valais-Wallis

M. François Seppey, directeur général de la HES-SO Valais-Wallis nous présente cet établissement. En passant par les chiffres-clés de l'école soit le nombre d'étudiants, le nombre de collaborateurs, les activités des instituts, etc, il nous informe sur les perspectives et les enjeux comme le business Model, la fusion et l'autonomie ainsi que la collaboration avec l'EPFL. La future installation de l'EPFL suscite un grand intérêt auprès des politiques et du grand public et amènera une énorme plus-value au Valais. Les membres de l'APeVAL présents ont suivi avec attention ces explications

Mme Praz remercie M. Seppey pour sa présentation.

7. Comptes 2012 et rapport de vérification

Présentation des comptes 2012 par M. Roland Crettaz, remplaçant notre caissier Alain Bonvin, absent pour raison de maladie. Les recettes budgétées se montaient à Fr. 83'000.00. Le montant total s'est élevé à Fr. 89'781.25 contre Fr. 79'143.10 de dépenses. Le bénéfice de l'année 2012 se monte à Fr. 10'638.15. La fortune de l'asso-

ciation au 31.12.2012 est de Fr. 247'403.70.

M. Albert Stalder, vice-président de l'APeVAL donne lecture du rapport de vérification. Les vérificateurs attestent de la véracité des comptes et recommandent à l'assemblée de les approuver.

8. Approbation des comptes et décharge

Les comptes 2012 sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité. Les remerciements vont au caissier pour la bonne tenue des comptes.

M. Pierrot Quarroz a annoncé qu'il souhaitait cesser son activité de vérificateur de comptes pour l'APeVAL. Le comité de l'APeVAL propose M. Stéphane Van Boxem, taxateur-réviseur auprès du service des contributions, pour le remplacer. Ainsi, dès cette année, M. Stéphane Van Boxem et M. Moritz Schwéry officieront en qualité de vérificateurs des comptes de l'APeVAL.

Cette nomination est acceptée par acclamation.

9. Budget 2013, cotisations

Recettes :	Fr.	89'000.--
Dépenses :	Fr.	92'000.--
Résultat :	Fr.	- 3'000.--

Le budget 2013 est également présenté par M. Crettaz.

Le budget 2013 est approuvé à l'unanimité.

10. Elections statutaires

Comme vous le savez depuis plusieurs années, le comité APeVAL s'est réorganisé et recrute ses membres en fonction des compétences de ceux-ci et surtout en fonction des profils

recherchés. Il ne s'agit pas d'un comité de représentation, mais un comité dynamique où chaque membre a une fonction et une responsabilité particulières.

La présidente propose la nomination de M. Maurizio Maruzza collaborateur auprès de la HES-SO Valais, domaine Santé et Social. Au bénéfice du brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité, il travaille depuis 10 ans au service financier de la HES-SO Valais. M. Maruzza a accepté le mandat et est prêt à relever ce nouveau défi.

L'assemblée accepte par acclamations la nomination de M. Maruzza en qualité de nouveau membre du comité de l'APeVAL.

La présidente le remercie de son engagement et lui souhaite plein succès et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle fonction.

11. Divers

Notre présidente donne la parole à l'assemblée mais aucune question n'est formulée.

Clôture

Ariane Praz remercie les participants pour leur soutien. Un merci chaleureux est adressé aux membres du comité pour leur engagement et l'excellente ambiance qu'ils créent au sein de ce dernier.

Mme Praz clôt cette assemblée et souhaite à chacune et chacun une année de succès et de satisfaction tant au niveau privé que professionnel.

Sion, le 28 mars 2013

Pour l'APeVAL

La secrétaire : C. Métrailler